

TARIFS DE REDEVANCE SPÉCIALE 2024

Extrait des délibérations du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2023

REDEVABLES COLLECTÉS EN BAC ET NON-DOTABLES

1- Coût de prestation de collecte et traitement

- Collecte et traitement des déchets non recyclables : **0,037 € / litre**
- Collecte et traitement des déchets recyclables : **0,026 € / litre**

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Déchets non recyclables	Déchets recyclables
Coût pour 1 collecte hebdomadaire		
180 litres	6.660 €	4,680 €
240 litres	8.880 €	6,240 €
360 litres	13.320 €	9,360 €
660 litres	24,420 €	17,160 €

2- Forfait collecte sur le domaine privé

Il permet de facturer les redevables pour lesquels une demande de collecte par entrée dans l'enceinte de l'établissement a été acceptée par l'Eurométropole de Metz. Le forfait s'applique selon la fréquence de collecte, pour chaque type de déchets.

Forfait collecte sur le domaine privé par point de collecte
34.86 €

REDEVABLES COLLECTES EN BENNE

1- Forfait collecte

Il permet de facturer les redevables collectés en benne, lorsque Metz Métropole l'a jugé préférable à la collecte en bac (en termes technique ou de sécurité).

Forfait collecte pour 1 enlèvement
108,94 €

2- Traitement

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté chaque année par le Conseil d'Administration d'Haganis, majoré de la TGAP et de la TVA.

Traitement pour 1 tonne		
Tarif	TGAP	TVA
64,00 € / tonne	14 € HT / tonne	10 %
TOTAL TTC pour une tonne		85,80 €